



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard  
333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes  
Tel : 04 66 76 95 70 ou 71 06 07 99 36 85  
Email : [cgt@gard.fr](mailto:cgt@gard.fr)  
Site : [www.cd30.reference-syndicale.fr](http://www.cd30.reference-syndicale.fr)  
Facebook : [cgt.cd30](https://www.facebook.com/cgt.cd30)

Nîmes, 12 juillet 2021

## **POUR GAGNER LE STATUT DES ASSISTANTS FAMILIAUX La CGT a rencontré les députés du Gard**

Suite à la journée nationale d'action du 20 mai 2021, la CGT a décidé de rencontrer les députés de chaque département dans toute la France. La loi de l'aide sociale à l'enfance est en cours de discussion, elle est passée en première lecture à l'assemblée nationale va être étudiée par le Sénat avant de revenir courant septembre à l'assemblée nationale pour son adoption définitive.

Dans ce cadre, le syndicat CGT du Conseil départemental du Gard a adressé un courrier à tous les députés et sénateurs républicains du Gard (à l'exception des députés du Rassemblement National). Seules Mme Françoise Dumas et Mme Annie Chapelier ont acceptées de nous recevoir.

### **Rencontre avec Mme Dumas (députée La République en Marche) :**

Nous avons souhaité lui remettre un écrit d'un assistant familial pour lui faire partager le quotidien d'un assistant familial (copie jointe).

La députée dit être attachée à cette profession et à la question de l'Aide Sociale à l'Enfance elle nous également dit qu'elle n'était pas présente actuellement à l'Assemblée Nationale et que ces collègues de La République en Marche porteraient sa voix.

Elle nous dit qu'il faut une réelle politique en faveur de l'Aide Sociale à l'Enfance mais que celle-ci comporte des décisions politiques. Nous ne partageons pas sa vision il est nécessaire que le statut des assistants familiaux soit posé nationalement et que les moyens nécessaires soient alloués au département pour un service public de qualité dans l'intérêt des enfants confiés et des professionnels.

### **Rencontre avec Mme Chapelier (députée Agir Ensemble UDI) :**

La députée a semblé être attentive à la profession d'assistant familial, dont elle dit, n'avoir pas pris totalement la mesure jusque-là.

Nous avons pu aborder :

**La rémunération** : la députée partage la nécessité d'améliorer la rémunération sans pour autant aller jusqu'à la revendication de la CGT (1800 € bruts pour 32 h hebdomadaire pour l'accueil d'un enfant).

**La formation initiale et continue** : la députée reconnaît qu'il y a un grand vide sur la formation continue qu'il faut la développer et mieux la cadrer par la législation.

Sur la formation initiale elle reconnaît que des freins sont mis en œuvre alors que les compétences sont inscrites dans cette formation. La CGT a mis en avant que la formation des 240

heures est trop tardive elle est, du moins dans notre département, administrée parfois jusqu'à 1 ½, 2 ans après un premier enfant confié !!!!

**Le droit au répit - droit aux jours fériés et aux repos hebdomadaires :** La CGT lui a fait part que contrairement aux autres fonctionnaires sur les 11 jours fériés, seul le 1<sup>er</sup> mai était pris en compte. Aucun répit hebdomadaire n'est mis en place. La députée reconnaît qu'il faut une vision plus nationale et non territoriale sur ce sujet.

Il faut préserver l'enfant mais également la professionnelle.

**Retrait des enfants et rémunération lors d'une information préoccupante et enquête administrative :** la CGT a pointé le fait de perdre son salaire alors que la présomption d'innocence existe. Le département du Gard, se protège au détriment des enfants placés et des familles d'accueil en ne prenant pas les dispositions qui s'imposent pour éviter d'en arriver là. Ainsi le traumatisme des enfants et des professionnelles seraient préservés. Si nous comparons l'enquête administrative d'un fonctionnaire, même s'il peut être suspendu de ses fonctions, l'agent ne perd pas, pour autant, sa rémunération, le temps de l'enquête administrative.

La députée nous dit ne pas être au courant de cette situation.

**L'intégration des Assistants Familiaux au sein des équipes :** La CGT a pointé la détresse professionnelle dont les assistants familiaux sont victimes. Même s'ils peuvent communiquer auprès de la PMI, de l'ASE et de leur hiérarchie la pris en compte de cette détresse est trop tardive. Souvent par manque de moyens des services qui met à mal l'enfant et l'assistant familial, pouvant entraîner des erreurs dans les pratiques professionnelles. Nous avons informé que la Loi de 2016 n'était pas totalement appliquée dans notre département, **le Projet Personnalisé de l'Enfant** n'est pas mis en place. La députée était très étonnée !!!

**Indemnités d'entretien :** La CGT a demandé que cette indemnité soit réévaluée toutes les années en fonction du coût de la vie. Notre département n'ayant pas augmenté son montant depuis plusieurs années. La députée partage cet avis.

**La question des traitements médicaux :** La CGT a fait part des difficultés, pouvant conduire à des informations préoccupantes (IP), sur l'absence d'un cadre législatif sur le traitement médical donné par la professionnelle à l'enfant. La députée reconnaît la nécessité de faire évoluer la législation.

**La question de la cantine et des centres aérés :** La CGT a fait part de la position quasi systématique de notre département à refuser la possibilité de l'assistant familial de mettre l'enfant confié à la cantine ou au centre aéré, lorsque cela est possible. La Députée ne comprend pas la position de notre département et partage que cette possibilité devrait être laissée à la professionnelle en accord avec le référent ASE.

**En conclusion,** la députée dit avoir été enrichie par nos échanges. Elle souhaite rencontrer le conseiller départemental qui aura en charge la délégation de l'Enfance et de la Petite Enfance. Mme Annie Chapelier dit revenir vers nous en septembre pour une journée de rencontre avec les assistants familiaux avant le vote définitif de la Loi.

Si la CGT a apprécié l'écoute de cette députée nous restons vigilants sur l'orientation politique de ce texte de Loi qui ne contient aucun avancement à l'exception d'un SMIC pour l'accueil d'un enfant dans son projet présenté par le gouvernement. Nous sommes dubitatifs quant aux prérogatives laissées au Département pour l'Aide Sociale à l'Enfance même s'il est nécessaire que l'évolution du statut d'assistant familial se fasse nationalement.

Le syndicat CGT.